

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 17-CC/2017/CCDS

ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS DE CONSEIL AUX COMPTABLES POUR L'EXERCICE 2015

Séance du 21 avril 2017

Date de convocation : 18 avril 2017- **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-sept et le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Françoise FREDOC, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Stéphane ANTOINETTE à Edgard CHOCHO

Emilie VENTURA-CLET à Christian PITTA

Vanessa BOIS-BLANC-CHASE à Didier BRIOLIN

Delphine DARRIGADE à Céline ZULEMARO

Daniel MANGAL à François RINGUET

Absents excusés :

Enrico WILLIAM, Jacquy PIERRE-MARIE

Absents non excusés :

Denis BURLLOT, Pierre HO- WEN-SZE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Annick LEVEILLE ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC



A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Par courrier du 12 janvier 2017, Madame Marie-Thérèse RECALT et Monsieur André GOMEZ, comptables du trésor chargé des fonctions de receveur municipal durant l'exercice 2015 sollicitent le versement de leurs indemnités de conseil selon les états liquidatifs transmis à hauteur de :

- 232.55€ deux cent trente-deux euros et cinquante-cinq centimes pour Monsieur André GOMEZ
- 883.65€ (huit cent quatre-vingt-trois euros et soixante-cinq centimes) pour Madame Marie-Thérèse RECALT

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'une indemnité de conseil aux comptables au taux annuel de 100% pour l'exercice 2015 :

- 232.55€ (deux cent trente-deux euros et cinquante-cinq centime) pour Monsieur André GOMEZ
- 883.65€ (huit cent quatre-vingt-trois euros et soixante-cinq centimes) pour Madame Marie-Thérèse RECALT»

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

VU l'installation du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2014 ;

Vu le courrier en date du 12 janvier 2017 de Madame Marie-Thérèse RECALT ;

Vu le courrier en date du 12 janvier 2017 de Monsieur André GOMEZ ;

Vu l'avis du bureau en date du 18/04/2017 ;

Considérant que le receveur en fonction, Monsieur Célestin BIANGA n'a pas réclamé d'indemnité de conseil au titre de l'exercice 2015 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'ATTRIBUER aux comptables une indemnité de conseil annuelle au taux de 100% au titre de l'exercice 2015 comme suit :

- **232.55€ (deux cent trente-deux euros et cinquante-cinq centimes)** pour Monsieur André GOMEZ
- **883.65€ (huit cent quatre-vingt-trois euros et soixante-cinq centimes)** pour Madame Marie-Thérèse RECALT

Article 2 : PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits budgétairement au chapitre 011, nature 6225, fonction 020 du budget de la CCDS.

Article 3 : **AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.



Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 35
-Quorum : 18
-Nombre de conseillers présents : 12
-Nombre de procurations : 05
-Nombre de votants : 17
-Pour : 15 (dont 05 procurations)
-Contre : 02
-Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 21 avril 2017

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président, par délégation,

